

**M. Murta:** Vu que la Transair Limited de Winnipeg s'est vu refuser la possibilité de faire concurrence à la Northwest Airlines Incorporated de St. Paul, Minnesota, sur la route Winnipeg-Minneapolis, ce qui prolonge la dépendance du Manitoba vis-à-vis des transporteurs américains, le ministre voudrait-il faire davantage que se borner à examiner la situation? Servira-t-il les intérêts du Manitoba en tâchant d'obtenir ces routes rentables dont la province bénéficierait certainement?

**M. Marchand (Langelier):** Cette question se rattache à l'accord bilatéral avec les États-Unis qui n'a pas encore été ratifié ni par Washington ni par Ottawa.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

#### LES ENGRAIS—LES RUMEURS DE PÉNURIE EN C.-B.—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Jeudi dernier, il a déclaré que l'association des fabricants d'engrais lui avait dit qu'il n'y avait pas de pénurie d'engrais au Canada. Comme les agriculteurs de la vallée de l'Okanagan sont présentement à court de 1,000 tonnes d'engrais et qu'ils ont reçu aucune garantie de la part des fabricants, le ministre ouvrira-t-il une enquête pour étudier la pénurie d'engrais en Colombie-Britannique?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Nous avons déjà fixé nos réunions avec les fabricants d'engrais. J'ai demandé des rapports sur les pénuries d'engrais et les endroits où ces pénuries se font sentir. Nous n'en avons trouvé aucune au moment où je suis entré ici.

**M. Whittaker:** Ce sont les utilisateurs et les distributeurs d'engrais qui sont à court, et les fabricants ne passent aucun contrat avec eux. Le ministre vérifierait-il auprès des utilisateurs et des distributeurs et mènerait-il une enquête sur cette pénurie en Colombie-Britannique?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je suppose que c'est une démarche. Peut-être pourrait-on permettre au député de Toronto-Lakeshore de revenir à sa question pour voir si on est prêt à lui fournir une réponse.

\* \* \*

### LES COMMUNICATIONS

#### LA DEMANDE «B» DE LA BELL—L'APPROBATION AVANT LES AUDIENCES

**M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore):** Merci, monsieur l'Orateur. Ma question au ministre des Communications est la suivante: comme Bell Canada installe actuellement un équipement qui ne pourra devenir opérationnel qu'avec l'approbation de la demande B qui doit être présentée sous

### Questions orales

peu à la CCT, le ministre est-il en mesure d'assurer la Chambre que Bell Canada n'a pas vraiment reçu d'indication préalable que cette partie de sa demande serait en fait approuvée?

**L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications):** Tout en m'excusant de ma distraction il y a quelques instants, je crois pouvoir donner cette assurance au député

\* \* \*

### LES TRANSPORTS AÉRIENS

#### L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA RÉPARTITION DES LIGNES—LA QUESTION DES CONCESSIONS—LA PROTECTION DES VOLS NOLISÉS CANADIENS

**M. Elmer MacKay (Central Nova):** Ma question fait suite à celle qu'a posée le député de Lisgar. Compte tenu de la déclaration faite hier par le ministre des Transports selon laquelle le Canada devrait faire des concessions à l'égard de l'accord aérien avec les États-Unis, peut-il nous dire brièvement quelles sont ces concessions ou quand il envisage de les faire?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Non bien sûr, monsieur l'Orateur. Les négociations sont en cours et je n'ai pas l'intention de dévoiler le genre de concessions que nous allons faire.

**M. MacKay:** Étant donné que les vols nolisés sont plus avantageux que les vols directs en raison de la structure actuelle du trafic, le ministre peut-il s'engager fermement à durcir sa position lors des négociations en ce qui touche la situation du Canada à l'égard des vols nolisés?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député vient encore de faire une demande. Nous pourrions permettre deux ou trois questions rapides avant la fin de la période des questions. Le député d'Assiniboia a, je crois, une question supplémentaire à poser.

● (1510)

#### L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA RÉPARTITION DES LIGNES—LE CAS D'UN ITINÉRAIRE POUR LE NORD DE LA SASKATCHEWAN

**M. Bill Knight (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que lors des négociations avec les États-Unis concernant les itinéraires aériens la province de Saskatchewan a été entièrement écartée des itinéraires nord-sud et que le procureur général de la Saskatchewan a présenté au ministre une étude économique complète prouvant leur faisabilité, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a pris sur lui la décision de renégocier au moins un itinéraire pour la Saskatchewan, soit à partir de Saskatoon ou de Regina?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement de la Saskatchewan m'a présenté un mémoire à ce sujet et nous étudions présentement la chose; il est toutefois difficile pour le moment de faire porter toutes les négociations sur cette question particulière.